

■ **W.M. MERCER SA**, à Chêne-Bourg, participations et administration de participations, etc. (FOSC du 15.12.2003, p. 9).
La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société Mercer Human Resource Consulting SA, à Chêne-Bourg, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 3360 du 15.03.2004
(02178702 / CH-660.1.210.989-1)